



communauté
de l'auxerrois

ARRETE N°2026-DRJH-047

--

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE A MADAME ELISE ROUSSELOT

Le Président de la Communauté de l'Auxerrois,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2122- 18 et L.2122-19 ;

Vu la loi n°2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu la délibération n°CC-2026-005 en date du 22 avril 2026 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président ;

Considérant que le Président de la Communauté de l'Auxerrois peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature au directeur général des services, au directeur général et au directeur des services techniques, aux responsables de services intercommunaux.

Considérant que Madame Elise ROUSSELOT est directrice déléguée Eau, assainissement et éclairage public ;

Considérant que Monsieur Bruno ALBESSARD est Responsable de service Eau et Assainissement ;

Considérant la nécessité d'assurer la continuité du service public.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Monsieur Mathieu DEBAIN, Président de la Communauté de l'Auxerrois, donne sous sa surveillance et sa responsabilité délégation de signature à Madame Elise ROUSSELOT directrice déléguée Eau, assainissement et éclairage public pour signer les pièces contractuelles et les bons de commande pour les achats d'un montant inférieur à 5000€ HT dans le périmètre de sa direction.

En son absence, cette délégation de signature est consentie à Monsieur Bruno ALBESSARD, Responsable de service Eau et Assainissement ;



communauté
de l'auxerrois

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le 07/07/2026
ID : 089-200067114-20260706-2026_DRJH047-AR



ARTICLE 2 : Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur.

Le Président,

Mathieu DEBAIN